



N° 4623

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 mai 2017.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*invitant le **Gouvernement** à prendre en compte les **difficultés de fonctionnement de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur afin d'honorer les vétérans américains de la seconde guerre mondiale ayant participé à la libération de la France,***

présentée par

M. Frédéric LEFEBVRE,

député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

En raison d'un manque de personnel à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur et du retard qui en résulte, aucun vétéran américain ayant participé aux combats en France ne recevra la légion d'Honneur à l'occasion des cérémonies de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.

Alors que la France s'est engagée, il y a près de vingt ans, à remettre la médaille de la Légion d'Honneur aux anciens combattants américains ayant participé à la libération de la France, notre pays manque cruellement à son devoir de reconnaissance et de mémoire.

Cette situation est d'autant plus préjudiciable que les plus jeunes récipiendaires potentiels, à savoir ceux âgés de 18 ans en 1945, ont quatre-vingt ans et par conséquent leur nombre ne cesse de diminuer.

Eu égard à la dette morale de la France envers ces anciens combattants il conviendrait d'accorder à ceux dont les dossiers sont en souffrance une attention particulière et bienveillante afin qu'ils puissent être honorés comme il se doit lors des prochaines cérémonies.

C'est pourquoi, la présente proposition de résolution invite le Gouvernement à prendre en compte les difficultés de fonctionnement de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur afin d'honorer les vétérans américains de la seconde guerre mondiale ayant participé à la libération de la France.

PROPOSITION DE RÉOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution ;
- ③ Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,
- ④ Invite le Gouvernement à prendre en compte les difficultés de fonctionnement de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur afin d'honorer les vétérans américains de la seconde guerre mondiale ayant participé à la libération de la France.

